



GSC

Votre Contact

Services GSC Affiliations

Tél. : 01 70 96 75 00

Courriel : gscaffiliations@gan.fr

826124 5689 2185

1/2

6

Votre Conseiller

CBT EUROSUD PATRIMOINE

Tél. : 04 88 66 50 00

Courriel : pgonin@eurosud-assurances.com

TEAM FRANCE

M. RODET NICOLAS

RUE GUTENBERG

ZAC DU GRAND PONT

13640 LA ROQUE D ANTHON



Références :

C43640 / 44002484200039

(à rappeler dans toute correspondance)

Personnel et Confidentiel



AVIS D'ECHEANCE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du détail de votre cotisation pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 selon le détail ci-dessous.

NOM Prénom	Formule	Durée d'indemnisation	Période de Garanties	Cotisation
RODET NICOLAS	F70	12 mois	01/01/2023 au 31/12/2023	3 282,34 €
Frais et Taxe	Taxe sur les Conventions d'assurances (9 %)			301,32 €
	Frais de fractionnement (2 %)			65,64 €
Montant total TTC				3 649,30 €

Le montant total de la cotisation TTC restant dû pour l'année en cours est de 3 649,30 euros.

Vous avez choisi de régler votre cotisation de façon semestrielle et par prélèvement bancaire conformément à l'échéancier détaillé ci-après.

Le prélèvement sera effectué sur le compte de l'entreprise dont les coordonnées bancaires sont : XX XX XXXXX XXXXX XXXXXX72050 XX.

La Convention GSC prévoit que la garantie prend fin à la date à laquelle l'affilié est éligible à la liquidation de sa retraite de base obligatoire. Nous vous invitons à vérifier la situation du ou des affilié(s) éventuellement concerné(s) auprès de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) pour connaître le nombre de trimestres restant à cotiser avant de pouvoir prétendre à la liquidation de sa retraite de base. Il conviendra éventuellement de nous adresser son relevé de carrière et de demander l'adaptation de sa garantie, voire la résiliation du contrat s'il n'a plus lieu d'être.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cet avis d'échéance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nanterre, le 17 janvier 2023

Pour les assureurs,
Christian DELORME



Directeur Assurances

6
L/2
826124 5690 2185



GSC

ECHEANCIER DU CONTRAT C43640

La cotisation globale du contrat sera prélevée conformément à l'échéancier suivant :

Période	Montant échéance	Date de Prélèvement
Janvier 2023	1 824,64 €	21/02/2023
Juillet 2023	1 824,66 €	21/07/2023

Le montant annuel tient compte de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (TCA) en vigueur (9 % : 301,32 euros en 2023), du fractionnement de paiement de la cotisation choisi (semestriel : 65,64 euros en 2023) et du taux d'appel applicable au régime (75 % en 2023).



